

# AVIS PUBLIC

## ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N° 478-23

---

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par le soussigné que le conseil de la Ville de Dunham, à une séance ordinaire tenue le 3 octobre 2023, a adopté le règlement suivant :


- *Règlement n° 478-23 modifiant le Règlement n° 290-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 ;*

L'objet de ce règlement est de prévoir le rehaussement de la taxe municipale pour le 9-1-1 à 0,52 \$ par mois par numéro de téléphone à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et de mettre en place un mécanisme d'indexation annuelle du montant de la taxe, qui sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année à compter de 2025.

Ce règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville au 3777, rue Principale à Dunham ou toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales d'ouverture. Il est également disponible sur le site Web de la Ville au [www.ville.dunham.qc.ca](http://www.ville.dunham.qc.ca).

Ce règlement est entré en vigueur le 16 décembre 2023.

Donné à Dunham, ce 3 janvier 2024.



---

**Jean-François Grandmont,**  
Greffier par intérim

---